

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2012-70 du 1^{er} octobre 2012 portant délégation de signature du président-directeur général de la RATP au directeur du département maîtrise d'ouvrage des projets (MOP)

NOR : TRAT1239657S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 janvier 2011 (délibération du CA du 28 janvier 2011) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Laurent FOURTUNE, directeur du département (MOP), à l'effet de signer, en son nom, tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de la convention conclue entre le ministère de la défense et des anciens combattants, la société OPALE défense et la RATP relative à la réalisation d'une sortie de métro en tréfonds d'un ouvrage du ministère à la station Balard (ligne 8), et notamment les éventuels avenants à ladite convention.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FOURTUNE, directeur du département MOP, de donner délégation à :

M. Denis MASURE, délégué du directeur du département MOP ;
M. Michel DAGUERREGARAY, directeur délégué en charge de la conduite du projet ligne 14 ;
M. Gérald CHURCHILL, responsable de l'opération d'automatisation de la ligne 1,
à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation faite par la note générale n° 2011-40 en date du 16 mai 2011.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Fait le 1^{er} octobre 2012.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN